



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 47536

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'augmentation des vols dans les pharmacies. Selon une enquête BVA-Healthcare de mars 2009, le vol a progressé de 13 % dans les officines en 2008. Au total, les pharmaciens ont perdu près de 476 millions d'euros de chiffre d'affaires l'année dernière. Si pour 8 % des pharmaciens interrogés (contre 14 % en 2007), les pertes liées aux vols sont limitées à 1 000 €, elles se chiffrent à plus de 12 000 € pour 54 % des officines. Près de 22 % des pharmaciens ont essuyé des pertes de plus de 24 000 € (contre 13 % en 2007). Les articles les plus souvent volés sont les produits disponibles en libre accès comme les crèmes antirides, les rouges à lèvres ou encore les laits solaires, auxquels se sont ajoutés certains médicaments. En conséquence, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement face à cette nouvelle forme de délinquance.

Texte de la réponse

Si elles confirment une augmentation (+ 3,9 %) du nombre des vols à l'étalage en 2008, les statistiques de la délinquance (« état 4001 ») ne permettent pas d'établir une distinction en fonction des catégories de commerces victimes de ces infractions et donc de chiffrer précisément le nombre de celles commises au préjudice des officines de pharmacie. Néanmoins, les commerces de proximité sont indéniablement les principales victimes de cette progression des vols à l'étalage et les officines de pharmacie, qui ont diversifié leur offre en étendant leur activité au commerce de produits à forte valeur commerciale, attractifs et faciles à dérober en raison de leur encombrement réduit, sont sans aucun doute des victimes croissantes de cette forme de délinquance. Par ailleurs, les efforts de sûreté accomplis par de nombreuses branches (grande distribution, etc.) ainsi que les efforts de l'État ont en effet permis de renforcer considérablement la sécurité de ces secteurs. Une criminalité de proximité s'est ainsi développée, qui affecte de façon ponctuelle et imprévisible les petits commerces, peu ou mal protégés. Les forces de sécurité sont activement mobilisées pour prévenir et réprimer cette délinquance, notamment à l'occasion de leurs missions de voie publique et dans les relations qu'elles entretiennent avec les commerçants. Les services de sécurité publique organisent en outre régulièrement, dans les lieux et aux heures les plus criminogènes, des « points de visibilité, de rencontre et de dissuasion », afin d'accroître la présence visible et dissuasive de la police sur la voie publique, notamment dans les zones commerciales et les centres-villes. Toutefois, la lutte contre les vols à l'étalage exige avant tout l'adoption de mesures préventives et dissuasives par les commerçants : portiques de détection, accessibilité réduite des produits sur les présentoirs, vidéo-protection, etc. Un « référent sûreté » est à cet égard à leur disposition dans tous les services de police et de gendarmerie, pour établir des diagnostics de sécurité permettant de mieux sécuriser les locaux. Par ailleurs, un nouvel élan à la lutte contre les vols à main armée contre les commerces de proximité a été impulsé. Un plan spécifique pour l'Île-de-France a été lancé le 5 février, à l'occasion d'une réunion avec les services de police, de gendarmerie et les représentants des chambres de commerce et de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France, des buralistes, des supérettes, ainsi que des pharmaciens, bijouteries, parfumeries. Ce plan d'action, qui a été étendu à tout le territoire par une instruction de mai, s'appuie aussi sur les petits commerçants, qu'il convient d'aider à s'équiper (vidéoprotection, alarmes, etc.) et à acquérir certaines techniques pour mieux lutter

contre les braquages. De telles mesures ont naturellement vocation à protéger les officines de pharmacie et les autres commerces contre les vols de quelque type qu'ils soient.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47536

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3990

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8266